



Communiqué de presse de **M. Laurent CATHALA, Maire de Créteil**

Créteil, le 25 septembre 2024

M. Laurent CATHALA, Maire de Créteil, a pris connaissance de la réflexion engagée par le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de Loisirs de Créteil autour du développement d'une activité de surf sur le Lac de Créteil.

Il tient à préciser qu'à ce stade la Ville de Créteil n'est pas engagée dans ce projet et considère comme indispensable, avant toute décision, la réalisation d'une étude de faisabilité permettant d'avoir une connaissance plus précise du montant de l'investissement nécessaire, de l'économie globale du projet et de l'accessibilité de cette pratique en termes de prix pour les usagers. En l'état actuel des premières informations communiquées par la société porteuse du projet, la municipalité ne peut en effet se satisfaire des tarifs envisagés pour cette pratique – autour de 60 euros de l'heure – qui sont prohibitifs. De plus, le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la mise en place de cette structure sont lourds – près de 24 millions d'euros – et nécessitent inmanquablement un plan de financement engageant les différentes collectivités représentées au sein du SMEAG.

Le Maire de Créteil insiste par ailleurs sur la nécessité de disposer d'une étude précise et exigeante relative à l'impact écologique de ce projet sur la faune, la flore, la qualité de l'eau et la préservation de la grande biodiversité du lac et des espaces naturels environnants. Les incidences de ce projet sur le paysage urbain et la protection de la tranquillité de l'Ile de Loisirs devront être étudiées avec autant d'attention tout comme sa compatibilité avec la réglementation actuelle qui interdit la baignade sur l'ensemble du plan d'eau.

En l'absence de ces éléments, il n'est pas possible de se prononcer sur l'opportunité d'un tel projet sur lequel des études complètes doivent être mises en œuvre par un organisme indépendant de la société porteuse.